Combi Invest

Performance optimisée et prestations LPP garanties

Si vous souhaitez garantir la sécurité des avoirs de vieillesse LPP sans pour autant renoncer à des perspectives de rendement supplémentaire, Combi Invest offre les conditions de départ idéales: les avoirs de vieillesse obligatoires bénéficient d'une garantie d'assurance complète tandis qu'une partie des actifs, que vous définissez librement, peut être investie dans des placements axés sur la réalisation d'un rendement plus élevé, sous votre propre responsabilité.

Objectifs et exigences

- Placements combinés flexibles axés sur les besoins du client
- Prestations du régime obligatoire garanties à tout moment
- Couverture totale des prestations de risque d'invalidité et de décès
- Perspectives de revenus supplémentaires dégagés par les placements individuels
- Définition modulable du montant des prestations de vieillesse, d'invalidité et de décès
- Transparence élevée garantie par des comptes annuels individuels avec rapports détaillés sur les placements
- Administration allégée grâce au service en ligne gratuit

Concept de placement

En fonction de sa disposition à prendre des risques et de sa capacité à les assumer, la commission de prévoyance du personnel de chaque entreprise/caisse de prévoyance décide de la répartition et de la pondération des fonds de prévoyance devant être investis dans les placements axés sur le rendement. La stratégie de placement choisie peut être adaptée en cours d'année.

Combi Invest	
Epargne d'assurance (prévoyance professionnelle obligatoire = minimum)	**Placement individuel** (prévoyance surobligatoire)
■ Transfert intégral de l'activité de placement à AXA ■ Responsabilité assumée par AXA ■ Garanties d'assurance stables, indépendantes des fluctuations du marché	■ Fortune investie sur les marchés financiers au moyen d'instruments de placement axés sur la performance ■ Responsabilité assumée par votre caisse de prévoyance ■ Stratégie de placement définissable soi-même, avec le soutien de spécialistes en placements, et ajustements possibles à court terme
Partie réassurée Le capital de base, qui comprend au minimum l'avoir de vieillesse selon la LPP, est réassuré auprès d'AXA. La partie obligatoire des avoirs de vieillesse est donc toujours garantie.	**Partie axée sur le rendement** Vous avez la possibilité d'investir jusqu'à concurrence de l'intégralité de la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse dans un placement individuel. Vous pouvez ainsi dégager des revenus supplémentaires en fonction de l'évolution du marché.

AXA winterthur
réinventons / la prévoyance

Combi Invest en un coup d'œil

Solution de prévoyance	Combinaison de l'assurance complète et d'une solution de prévoyance professionnelle semi-autonome avec affiliation à une fondation collective d'AXA
Prestations de risque	Réassurance intégrale auprès d'AXA
Concept de placement	**Epargne d'assurance** Réassurance intégrale auprès d'AXA **Placement individuel** Définition de la stratégie de placement relevant de la responsabilité de la caisse de prévoyance Possibilités de placement: ■ Portefeuilles mixtes: groupes de placement conformes à l'OPP 2 ■ Mandat de gestion de fortune: exécution dans le cadre de fourchettes prédéfinies ■ Solution individuelle: placement effectué directement par la caisse de prévoyance
Garanties	■ Avoir de vieillesse obligatoire garanti (épargne d'assurance) ■ Autres parties de la fortune et des prestations selon contrat
Modalités de paiement	Système de compte courant offrant une grande souplesse de paiement des contributions
Conditions requises	Combi Invest est accessible aux entreprises réunissant les trois conditions suivantes: ■ 3 millions CHF d'avoirs de vieillesse au minimum, ■ au moins 30 personnes assurées, ■ 20% des personnes assurées ne doivent pas disposer de plus de 70% de la totalité des avoirs de vieillesse.
Administration	■ Délégation de la gestion à AXA ■ Harmonisation automatique avec la législation en vigueur
Prestations de vieillesse	Libre choix entre rente, capital ou combinaison des deux
Plan de prévoyance	Liberté d'aménagement maximale pour prendre en compte des exigences spéciales en termes de prestations ou en fonction de certaines catégories de personnes
Excédents	Droit de participation aux excédents selon les dispositions légales
Contrôle	■ Conseil de fondation ■ Autorité de surveillance ■ Expert en prévoyance professionnelle ■ Organe de révision externe

Intéressé(e)? Prenez rendez-vous sans tarder avec l'un des spécialistes en prévoyance et en placements d'AXA. Vous trouverez de plus amples informations sur le site www.AXA.ch.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
8401 Winterthur
24 heures sur 24:
0800 809 809
www.AXA.ch
AXA Vie SA

AXA winterthur
réinventons / la prévoyance

8005837 - 08.10

100% papier recyclé

WGR 684 Fr